

LE 04 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le quatrième jour du mois de juin de l’an deux mille vingt-quatre (2024-06-04), sous la présidence du maire. La directrice générale/greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Alexandre Picard et Bertrand Dubé. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu’il y a **QUORUM**, il demande de l’enregistrer au procès-verbal.

2024-06-106

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉ par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2024-06-107

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

L’ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu’il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s’il y a lieu.
SUR PROPOSITION de Benoit Isaia
DÛMENT APPUYÉ par Gilbert Cabana
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents que l’ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

	PRÉSENCES	CONSTATATION DU QUORUM
1-	OUVERTURE DE LA SESSION	
2-	ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR	
3-	ADOPTION PROCÈS-VERBAL: MAI 2024	
4-	RAPPORT DU MAIRE – ANNÉE 2023.	
5-	CORRESPONDANCE	
	FINANCE	
6.0	Rapport verbal – Directrice générale/greffière-trésorière – Mai 2024.	
7.0	Dépôt du rapport trimestriel – Juin 2024.	
	ADMINISTRATION	
8.0	Autorisation des comptes à payer en juin 2024 et autres comptes payés affectant l’année 2024.	
9.0	Tous sujets relatifs – Vente ou achat de terrain.	
10.0	Tous sujets relatifs – Publicité, subvention, achat.	
11.0	Tous sujets relatifs – Dénéigement.	
12.0	Tous sujets relatifs – CPE / Aide financière.	
	AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DES SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS	
13.0	Rapports verbaux ou écrits de l’inspecteur municipal et environnement et de la directrice générale/greffière-trésorière.	
	VOIRIE MUNICIPALE	
	HYGIÈNE DU MILIEU (environnement)	
	URBANISME	
14.0	Tous sujets relatifs – Adoption du règlement 428-2024.	
15.0	Tous sujets relatifs – Adoption du règlement 429-2024.	
	LOISIRS	
	SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE	
16.0	Tous sujets relatifs – Avis de motion et adoption du premier projet de règlement no. 430-2024 modifiant le règlement de zonage 372-2017 afin d’agrandir la zone CA-1.	
	PÉRIODE DE QUESTIONS	
	CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION	

2024-06-108 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 14 MAI 2024**

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 14 mai 2024 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DÛMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents:
QUE le procès-verbal de la session régulière du 14 mai 2024 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Le maire, Marcel Gaudreau, dépose et présente son rapport portant sur les états financiers de l’Année 2023.

RAPPORT DU MAIRE - ANNÉE 2023

En vertu de la loi, voici le rapport 2023 portant sur la situation financière de la municipalité. Il traitera du rapport financier des vérificateurs pour l’année 2023, donnera un aperçu des réalisations 2023 et que des orientations générales qui ont du budget 2024.

ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS 2023

Revenus	7 143 303\$
❖ Moins les dépenses/charges	(5 335 476\$)
❖ Excédent de l’exercice avant affectations	1 807 827\$
❖ Moins les revenus d’investissement	(1 306 697\$)
❖ Excédent de fonctionnements de l’exercice avant conciliation	501 130\$
❖ Éléments de conciliation à des fins fiscales	<u>1 333 953\$</u>
❖ Excédent (déficit) de fonctionnements	1 835 083\$

APERÇU DES RÉALISATIONS DE L’ANNÉE 2023

Au cours de l’année 2023, la municipalité a poursuivi l’application de son *Plan stratégique de Réfection des Infrastructures routières* prévoyant, entre autres, les travaux d’asphaltage du Rang Roy, rue des Pins, rue Yvon, rue Viau, rue Lucille et rue Pamvic. Ces travaux ont été effectués à même les sommes planifiées au budget, et les différents programmes provinciaux.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2024

La valeur imposable du rôle d’évaluation foncière 2024, déposé le 16 août 2023 :
❖ Se chiffre à 712 478 400\$;
❖ Comparativement à 697 979 300\$ en 2023.

2024-06-109 **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE 2023 SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le Rapport du Maire 2023 concernant la situation financière de la municipalité doit être publié dans un journal;
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents:
QUE ce conseil décrète que le Rapport du Maire 2023 concernant la situation financière soit publié dans le Journal L’Express.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière.

- 2024-06-110 RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES / DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE – MAI 2024**
Soumis au conseil : Rapport verbal fait au conseil municipal lors de la session régulière du 04 juin 2024 par la directrice générale/greffière-trésorière;
SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé
DÛMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents:
QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du 04 juin 2024 de la directrice générale/greffière-trésorière pour mai 2024.
QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que présenté.
- 2024-06-111 RAPPORT TRIMESTRIEL – JUIN 2024**
Soumis au conseil : Rapport trimestriel de juin 2024 déposé par la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard;
SUR PROPOSITION de François Vadnais
DÛMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents:
QUE ce conseil accepte, entérine et approuve le rapport trimestriel déposé par la directrice générale/greffière-trésorière pour juin 2024.
QUE, malgré la façon de faire prévue dans la Loi, ce conseil demande de poursuivre la production des rapports financiers de manière trimestrielle.
- 2024-06-112 AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN JUIN 2024 & COMPTES PAYÉS OU À PAYER AFFECTANT L’ANNÉE 2024**
Soumis au conseil : Liste des comptes à payer ou payer;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par Benoit Isaia
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents:
QUE les salaires payés aux employés en mai 2024 sont ratifiés par ce conseil.
QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juin 2024 et ce, tels que soumis et autorise le paiement des comptes dus.
QUE ce conseil approuve et ratifie les autres comptes payés ou à payer affectant l’année 2024.
- VENTE ET ACHAT DE TERRAIN**
Aucune suite.
- 2024-06-113 AUTORISATION DU CONSEIL - PUBLICITÉ, SUBVENTION, ACHAT**
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DÛMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents:
QUE ce conseil approuve les dépenses suivantes :
1. École Joseph-Hermas Leclerc, bourse de finissant; 1000.00.-\$,
 2. Clôture Eques.com; clôture pour station de pompage dans le stationnement du centre communautaire; 2 590.00.-\$, plus taxes,
 3. Pro-medic; achat de 2 trousses; 470.00.00.-\$, plus taxes,
 4. COMAQ; PTI et conseiller stratégique; 1 040.00.-\$, plus taxes,
 5. Educazoo; animation à la bibliothèque; 450.00.00.-\$, taxes incluses,
 6. servi-glaces 2000; laver les murs intérieurs de l’aréna; 5 500.-\$, plus taxes,
 7. Plomberie Brière changement des douches à l’aréna; 10 500.-\$, plus taxes,
 8. Avizo; évaluation de la capacité des infrastructures de traitement des eaux usées; 14 500.-\$, plus taxes,
 9. EXP : contrôle qualitatif des matériaux; 20 532.40.-\$, plus taxes,

2024-06-114 **DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIC SUR SEAO POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux d'entretien des chemins d'hiver, et ce pour deux saisons, soit les saisons 2024-2025 et 2025-2026;

ATTENDU QUE le règlement no. 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021, le Code municipal et la Loi sur les contrats des organismes publics;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DÛMENT APPUYÉ par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le devis et autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres public sur SEAO pour l'entretien des chemins d'hiver, et ce, pour deux saisons, soit les saisons 2024-2025 et 2025-2026;

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 8 juillet 2024 à 10h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2024-06-115 **DÉCISION DU CONSEIL OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CPE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY & AUTORISATION DE SIGNATURES**

ATTENDU QUE la Municipalité est très préoccupée par le manque de place en service de garde;

ATTENDU QUE la Municipalité a été sollicitée par le ministère de la famille;

ATTENDU QUE la Municipalité considère qu'il s'agit d'une priorité pour les citoyens de Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU QUE la municipalité peut, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accepte d'accorder à CPE l'amus'ailes une aide financière pour l'implantation d'un CPE sur son territoire, lequel répondra à un besoin pour ses citoyens;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DÛMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QU'après évaluation, la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby accorde une aide financière à CPE l'amus'ailes pour l'implantation d'un CPE sur son territoire ;

QUE l'aide financière octroyée est d'un montant de 15 000 \$ et sera payable dès que le CPE l'amus'ailes prendra possession du terrain.

QUE ce conseil autorise le maire et/ou en cas d'absence le maire suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière et/ou en cas d'absence la directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe à signer tout document nécessaire à la présente résolution pour et au nom de la municipalité, et ce, lorsque les conditions qui y sont prévues auront été réalisées.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL ET EN ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal et environnement dépose son rapport écrit sur les permis émis au cours du mois de mai 2024.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIERE

La directrice générale / greffière-trésorière n'a pas de rapport pour les membres du conseil municipal.

- 2024-06-116** **DÉCISION DU CONSEIL ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.428-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-2017 AFIN DE MODIFIER DES NORMES APPLICABLES À LA ZONE RA-17 (SANS MODIFICATIONS)**
Document soumis : Règlement no. 428-2024 – *sans modifications* ;
ATTENDU QU’UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 09 avril 2024;
ATTENDU QUE l’adoption du premier projet de Règlement no. 428-2024 a eu lieu lors la séance ordinaire du Conseil tenue le 09 avril 2024;
ATTENDU QU’une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 mai 2024 à 19h00 portant sur ce projet de règlement ;
ATTENDU QUE l’adoption du second projet de Règlement no. 428-2024 a eu lieu lors la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 mai 2024;
ATTENDU QUE le règlement est réputé être approuvé par les personnes habiles à voter puisqu’aucune demande de soumission d’une disposition aux personnes habiles à voter n’a été reçue à la suite de la publication de l’avis à cet effet;
SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil adopte le règlement, sans changement, « *RÈGLEMENT NO. 428-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-2017 AFIN DE MODIFIER DES NORMES APPLICABLES À LA ZONE RA-17*, tel que soumis et rédigé.
Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2024-06-117** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO.429-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-2017 AFIN D’AGRANDIR LA ZONE MC-1 ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE MC-1 ET D’AGRANDIR LA ZONE CC-5 (SANS MODIFICATIONS)**
Document soumis : Règlement no. 429-2024 – *sans modifications* ;
ATTENDU QU’UN avis de motion relatif au présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 09 avril 2024;
ATTENDU QUE l’adoption du premier projet de Règlement no. 429-2024 a eu lieu lors la séance ordinaire du conseil tenue le 09 avril 2024;
ATTENDU QU’une assemblée publique de consultation a eu lieu le 14 mai 2024 à 19h00 portant sur ce projet de règlement ;
ATTENDU QUE l’adoption du second projet de Règlement no. 429-2024 a eu lieu lors la séance ordinaire du Conseil tenue le 14 mai 2024;
ATTENDU QUE le règlement est réputé être approuvé par les personnes habiles à voter puisqu’aucune demande de soumission d’une disposition aux personnes habiles à voter n’a été reçue à la suite de la publication de l’avis à cet effet;
SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière
IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l’unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil adopte, sans changement, le règlement, sans changement « *RÈGLEMENT NO. 429-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-2017 AFIN D’AGRANDIR LA ZONE MC-1 ET DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE MC-1 ET D’AGRANDIR LA ZONE CC-5* tel que soumis et rédigé.
Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 2024-06-118** **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO.430-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 AFIN D’AGRANDIR LA ZONE CA-1, D’AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE CA-1 ET D’INTERDIRE LES MINI-ENTREPÔTS DANS LA ZONE CD-1 ET CD-2**
Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame **Suzanne Choinière**, conseillère, à l’effet qu’elle présentera pour adoption, lors de la séance du 04 juin 2024, le « **PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 430-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 372-2017 AFIN D’AGRANDIR LA ZONE CA-1, D’AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE CA-1 ET D’INTERDIRE LES MINI-ENTREPÔTS DASN LES ZONES CD-1 ET**

CD-2 ». Premier projet de règlement a été déposé par **Suzanne Choinière**, conseillère, à tous les membres du conseil municipal tel que prévoit la loi.

QUE le premier projet de règlement no.430-2024 modifiant le règlement de zonage 372-2017 afin d'agrandir la zone CA-1, d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone CA-1 et d'interdire les mini-entrepôts dans les zones CD-1 ET CD-2 soit déposé, conformément à l'article 445 du Code municipal (RLRQ, c. C-27.1)

QUE le règlement sera adopté à une session ultérieure.

Copie du projet de règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

2024-06-119

DÉCISION DU CONSEIL – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 430-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 372-2017 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CA-1, D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DANS LA ZONE CA-1 ET D'INTERDIRE LES MINI-ENTREPÔTS DANS LA ZONE CD-1 ET CD-2

ATTENDU QUE le premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil adopte ce premier projet de « règlement no.430-2024 modifiant le règlement de zonage 372-2017 afin d'agrandir la zone ca-1, d'autoriser les habitations multifamiliales dans la zone CA-1 et d'interdire les mini-entrepôts dans les zones CD-1 et CD-2;

Copie du règlement est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement sera tenue le 09 juillet 2024 à 19h00 à la mairie de Saint-Alphonse-de-Granby située au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby (Québec) J0E 2A0. Lors de cette assemblée, l'inspecteur municipal et environnement expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions. Elle débute à 19h36 jusqu'à 19h38.

2024-06-120

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités.

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h38.

Annie Lessard, d.g. et greff.-très.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président de l'assemblée